

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour
LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS

Déclaration de Radhika Coomaraswamy concernant le procès d'Omar Khadr devant une commission militaire à Guantánamo

10 août 2010, New York – « Le procès d'Omar Khadr s'ouvre aujourd'hui devant une commission militaire à Guantánamo Bay. Omar avait 15 ans au moment des faits qui lui sont reprochés : il aurait lancé une grenade blessant mortellement un soldat américain. Par la suite, Omar a été transféré au camp de Guantánamo où il est détenu maintenant depuis près de huit ans », déclare la Représentante spéciale des Nations unies pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy.

« Comme nous, tous ceux qui s'intéressent au bien-être des enfants, dont le Directeur général de l'Unicef, Anthony Lake, refusent que des enfants de moins de 18 ans puissent être jugés pour des crimes de guerre. » Elle ajoute que « le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) stipule clairement qu'aucune personne de moins de 18 ans ne peut être jugée pour des crimes de guerre. De même, dans d'autres tribunaux internationaux, les procureurs utilisent leur pouvoir discrétionnaire pour ne pas poursuivre les enfants. Enfin, depuis la Seconde Guerre mondiale, aucun enfant n'a jamais été jugé pour crime de guerre. Les enfants soldats doivent être considérés avant tout comme des victimes. Par conséquent, il est fondamental de mettre en place des procédures visant à leur réhabilitation ou au recours à des programmes de justice réparatrice. »

Radhika Coomaraswamy rappelle aussi que, « même si Omar Khadr devait être jugé sur le territoire américain ou canadien, les normes de la justice pour mineurs sont très claires : aucun tribunal militaire ne peut être chargé de juger un enfant. »

La Représentante spéciale des Nations unies précise également que « le procès d'Omar Khadr pourrait créer un précédent aux conséquences désastreuses pour le sort des enfants soldats dans le monde. Au cours des dix dernières années, la communauté internationale a œuvré en faveur de la protection des enfants dans les conflits armés. Les États-Unis et le Canada ont ouvert la voie à la création et la mise en œuvre de ces normes. Sans leur appui, nous n'aurions pas été capables de persuader le Conseil de sécurité de créer un groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. De même, nous n'aurions pas réussi à libérer des milliers d'enfants soldats dans le monde. Aussi, je demande instamment aux gouvernements américain et canadien de parvenir à une solution mutuellement acceptable sur l'avenir d'Omar Khadr et qui pourrait éviter qu'il soit reconnu coupable d'un crime de guerre qu'il aurait commis alors qu'il était enfant. »